

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du lundi 22 juin 2020, au collège de Froideville

Présidence : Mr Christian Ramuz
Membres présents : 33
Membres excusés : 7
Membre absent : 0
Secrétaire : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Assermentation
2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 9 décembre 2019
3. Lecture du courrier
4. Approbation des comptes 2019
5. Demande de crédit de CHF 46'000.00 pour l'acquisition d'un pressoir à pommes selon préavis n° 01/2020
6. Demande de crédit de CHF 50'000.00 pour la transformation du studio et l'ancien bureau communal dans le bâtiment de l'ancien collège selon préavis n° 02/2020
7. Acceptation des statuts de l'association « Epuration Moyenne Broye » (EMB) selon préavis n° 03/2020
8. Election du bureau du Conseil
9. Election de la commission de gestion
10. Election d'un délégué à l'ASIJ
11. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
12. Communications des délégués aux associations intercommunales
- 13.** Divers et propositions individuelles

Le Syndic de Froideville, M. Jean-François THUILLARD, nous souhaite la bienvenue dans la salle de gym du collège de Froideville qu'il nous a aimablement mis à disposition afin que nous nous réunissions en respectant les normes sanitaires en vigueur.

1. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de M. Vladimir SCHALLER.

2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 9 décembre 2019

Personne ne fait de remarque, le PV est ensuite approuvé, à main levée, à l'unanimité.

3. Lecture du courrier

M. le Président nous lit la lettre de démission de Mme Maryline AUTHIER de l'ASIJ (remplacée au point 10).

4. Gestion et Comptes 201

M. Christian HOENGER nous lit le rapport de la commission de gestion qui s'est basée sur les comptes 2019 et sur les rapports de la fiduciaire FIDINTER SA et de M. BUSSET. La commission constate la bonne tenue des comptes et le très bon travail de la boursière.

On constate 2 écarts budgétaires dans le compte de fonctionnement, ils seront soumis à l'approbation du Conseil.

La marge d'autofinancement est quasi identique à celle de 2018, mais en dessous des dernières années. La structure du bilan est parfaite. L'endettement total a légèrement augmenté mais cela était prévu avec les importants travaux de rénovation du rural du château. Les revenus locatifs permettront d'améliorer le résultat des comptes dès 2020.

• COMPTES

1100.4311 Administration, permis de construire, taxe de construction : en hausse à cause des diverses transformations et constructions en 2019

2100.4001 Impôts, revenu personnes physiques : en hausse grâce à l'arrivée de nouveaux habitants. Par contre baisse de l'impôt sur la fortune.

2200.3199 Frais divers : 4'633.10 CHF suite au cambriolage du bureau communal

2200.3521 Péréquation décompte final année précédente : grande variation par rapport à 2018 mais aucune emprise de la commune sur ces chiffres.

3200 Forêts : Excédent de revenu en 2019 malgré un marché du bois très difficile.

3501.3010 Château, traitement du personnel : correspond au temps passé au raccordement du château au chauffage à distance.

3503.3140 Grande salle, entretien : Les travaux d'isolation acoustique ont coûté moins cher que prévu.

3511.3150 Pressoir, entretien : rien en 2019, le texte explicatif correspond à 2018.

4300.3140 Routes, entretien : dépassement dû au revêtement de l'accès au rural du château.

4300.3150 Routes, leasing véhicul communal : Une demande formelle aurait dû être faite au Conseil.

4310. Neige : Correspond à 2 demi-hivers et comprend aussi le salage.

4520 Déchetterie : Compte équilibré = système de taxation en place judicieux.

5800.3520 : Temple et cultes, part des paroisses : Montant plus important car comprend 2 factures 2018 reçues en retard.

7200. Prévoyance sociale cantonale : Aucune emprise de la commune sur ces coûts

8100.3140 Service des eaux, entretien du réseau : Depuis 2012, le montant de 100'000 CHF budgété annuellement n'est que très partiellement utilisé.

8500.3182 Réseau de distribution son et images, raccordement à la fibre optique : Montant unique pour la participation aux travaux, pas de frais annuels par la suite.

• BILAN

1230.10 Réfection Rural du Château : Montant final des travaux 3'042'952 CHF respectant les 2 préavis 06/2015 et 02/2019. Tous les appartements sont loués avec un bénéfice annuel estimé à 15'300 CHF. Bilan financier positif.

En conclusion, le budget 2019 prévoyait une perte de 65'221 CHF. L'exercice se termine finalement avec un bénéfice de 12'827 CHF.

La commission constate la bonne gestion de la commune, la bonne utilisation de ses ressources financières et la bonne qualité des travaux effectués pendant l'année. Elle félicite vivement la boursière, la secrétaire, le syndic, les municipaux et employés communaux.

La gestion et les comptes 2019 sont ensuite soumis au vote à main levée et acceptés à l'unanimité.

La décharge est donnée à la municipalité et à la boursière.

5. Demande de crédit de CHF 46'000.00 pour l'acquisition d'un pressoir à pommes selon préavis n° 01/2020

Mme Aline BASILIDES RAMUZ nous lit le rapport de la commission. Elle rappelle que la Municipalité propose de refuser l'acquisition d'un nouveau pressoir pour les raisons suivantes : pertes financières du pressoir actuel non réservé aux habitants de la commune, récoltes irrégulières de pommes, et coût de l'amortissement annuel généré par l'achat d'un nouveau matériel.

La commission fait, entre autres, les remarques suivantes :

- Un nouveau pressoir aurait un meilleur rendement et nécessiterait moins d'heures de travail à l'employé communal. Il faut donc refaire les calculs.
- Elle a demandé une offre avec un moulin plus adapté, diminuant ainsi le devis initial de CHF 3'315.
- Elle souhaiterait ajouter au pressage des pommes, la pasteurisation et la mise en bag, afin d'offrir une offre complète.
- Elle propose de faire d'avantage connaître le pressoir afin de mieux le rentabiliser. Les « extérieurs » étant bienvenus.
- Elle considère que le pressoir fait partie de la vie de la commune, au même titre que d'autres services (bus, auberge) et coûte peu en comparaison des autres investissements faits ces dernières années.
- La plantation d'arbres fruitiers et la production locale en générale sont encouragées. Le jus de pomme est sain.

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances.

Une nouvelle offre du fournisseur Avidor a été faite à la Municipalité, pour CHF 39'709, soit CHF 5'000 de moins que celle du préavis. Sur la base des volumes pressés ces dernières années, l'amortissement sur 10 ans d'un tel pressoir représente une charge de 26 cts/litre de jus. Au vu de ses caractéristiques, ce nouveau pressoir serait plus avantageux car beaucoup plus rapide. Au vu des prix pratiqués par les autres pressoirs, on pourrait également augmenter les tarifs afin de tendre vers l'équilibre. La récolte 2020 des pommes s'annonçant excellente, l'acquisition d'un nouveau pressoir serait très appréciée.

Les finances communales permettant cet investissement, la commission recommande l'achat d'un nouveau pressoir et donc invite le Conseil à refuser le préavis.

M. Daniel RUCH précise que le préavis donne un avis négatif sur l'achat d'un pressoir mais que depuis, un devis a été demandé pour une autre machine qui conviendrait davantage et à laquelle on pourrait ajouter ensuite un équipement de pasteurisation et mise en « bag in box ». La société Avidor est une maison sérieuse.

A noter que le canton soutient les acquisitions de pressoir à noix.

Pour Mme Marion BOBAND, la rentabilité n'est pas le critère décisif. Le service rendu à la population et la convivialité sont plus importants. Elle encourage la plantation de pommiers.

Mme Johanne NEUENSCHWANDER aimerait que l'on puisse proposer aux usagers une offre complète en ajoutant la mise en « bag » et la pasteurisation. Pour M. Philippe BAUD, il faudrait d'abord connaître le nombre de personnes intéressées avant d'investir dans l'équipement de pasteurisation et mise en cubitainer.

A Mme Fabienne PORCHET qui demande combien de familles de Corcelles ont des pommes à presser, M. Daniel RUCH répond que sur 60 clients du pressoir, 15 sont du village.

Mme Maryline AUTHIER fait remarquer que le volume pressé est en augmentation et qu'il devrait encore progresser si on le fait connaître.

Pour M. Benjamin BORLAT ce poste sera déficitaire alors que pour M. Henri JUNG la nouvelle installation sera plus efficace car beaucoup plus rapide, donc nécessitant moins d'heures d'ouvrier communal. Elle aura une bien meilleure rentabilité.

M. Florian RUCH ajoute que les frais d'entretien n'ont commencé qu'en 2013, lorsque le pressoir était déjà bien vieux.

A M. Christian HOENGER qui demande si l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » pourrait financer une partie de l'achat, M. Daniel RUCH répond que celle-ci n'a pas d'argent. Il répond ensuite favorablement à la proposition de Mme Marie-Louise BURDET : puiser dans le fonds de réserve qui n'est jamais utilisé. Il préfère qu'on achète d'abord le pressoir et qu'on attende pour le reste.

M. Gilbert RAMUZ pense qu'après avoir investi 3 millions au rural du château, on peut bien dépenser 50'000 CHF pour un pressoir.

Pour M. Francis CHENEVARD, si l'on investit dans un pressoir, il faut de suite prévoir la pasteurisation et la mise en cubitainer. M. Henri JUNG et M. Jean-Jacques RUCH sont du même avis. Le coût total serait alors de 68'000 CHF.

M. Jean-Jacques RUCH se demande toutefois si on a la place pour l'installation complète, et M. Henri JUNG si une installation en 2 étapes générerait des frais supplémentaires.

M. Daniel RUCH propose de discuter des conditions avec le fournisseur et précise que toute l'installation est sur roulettes.

Le préavis est ensuite refusé à main levée : 25 NON, 5 OUI, 2 abstentions

6. Demande de crédit de CHF 50'000.00 pour la transformation du studio et l'ancien bureau communal dans le bâtiment de l'ancien collège selon préavis n° 02/2020

Mme Joanne NEUENSCHWANDER nous lit le rapport de la commission qui s'étonne que les travaux aient été faits sans que le préavis soit accepté par le Conseil. Celui-ci est donc mis aujourd'hui devant un fait accompli. Par le futur, elle souhaiterait plus d'anticipation, quitte à prévoir une séance supplémentaire, ou bien nommer une commission ad hoc pour ce genre de travaux.

L'appartement rénové étant déjà loué, la commission s'interroge également aussi sur le mode d'attribution. Bien que convaincue de la bienveillance de la Municipalité, la commission souhaiterait plus de rigueur dans les procédures afin d'éviter d'éventuelles mauvaises rumeurs.

Enfin, puisque les 50'000 CHF prévus pour les travaux n'ont pas été entièrement dépensés, la commission propose que le solde soit utilisé pour rafraîchir le couloir (peinture, éclairage). Elle souhaite que les loyers de ce bâtiment restent modérés et que les habitants du village soient avertis en premier lorsqu'un logement se libère.

Elle invite le Conseil à accepter le préavis 02/2020 ainsi que les propositions faites.

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances qui rappelle que le Conseil avait déjà accordé un montant de 20'000 CHF dans le budget 2020. Il s'agit donc aujourd'hui d'accorder une rallonge de 30'000 CHF.

Le montant total de l'investissement sera amorti sur 10 ans dès 2021. Le loyer annuel de 14'400 CHF permet de couvrir toutes les charges.

Elle soutient la décision de la Municipalité dans la mise en valeur des biens de la commune.

M. Daniel RUCH explique que les travaux avaient été budgétés pour 20'000 CHF mais qu'il y a finalement plus à faire que prévu. On a profité de la disponibilité de l'artisan pour commencer les travaux et c'est la mère de M. Benjamin BORLAT qui occupera ce logement. Il accepte les remarques de la commission mais tient à assurer les conseillers qu'il n'y a aucune « magouille ».

M. Christian RAMUZ ajoute que l'on peut toujours s'adresser à la secrétaire municipale si on cherche une location sur la commune.

Mme Joanne NEUENSCHWANDER précise que les travaux sont superbes et s'interroge sur la nécessité éventuelle d'une commission permanente pour les investissements sur les bâtiments ?

M. Jean-Paul REICHENBACH félicite la Municipalité d'aller de l'avant, on ne peut pas lui reprocher de faire avancer les choses. M. Francis CHENEVARD insiste sur les circonstances qui ont fait avancer les travaux aussi vite, et ceci sans « magouille ». Jusqu'ici le Conseil et la Municipalité se font mutuellement confiance.

Pour Mme Maryline AUTHIER, il faut faire confiance à la Municipalité, mais il est important aussi que l'on puisse se dire les choses. Elle remercie la commission pour ses remarques, et la Municipalité pour son honnêteté et son implication.

Le préavis est ensuite accepté, à main levée, à l'unanimité.

7. Acceptation des statuts de l'association « Epuration Moyenne Broye » (EMB) selon préavis n° 03/2020

M. David REYMONDIN nous lit le rapport de la commission. Celle-ci avait déjà étudié le projet de statuts fin 2019 et transmis des remarques au COPIL.

Elle a particulièrement étudié le système de représentativité et les aspects financiers.

- L'association regroupera 30 communes pour 26'000 habitants, avec 1 délégué pour 500 habitants, donc 1 pour Corcelles-le-Jorat. Le comité directeur comprendra 5 membres, soit 1 par arrondissement, notre commune faisant partie de l'arrondissement sud (actuel SIEMV + Syens et Hermenche). Par souci de transparence, chaque délégué ou membre du CODIR sera choisi parmi l'exécutif ou législatif de sa commune.

- Les investissements de l'EMB sont estimés à 70 millions de CHF avec un plafond d'endettement de 90 millions de CHF. La répartition sera calculée en fonction des EH (équivalents habitants), sans critère d'éloignement par rapport à la STEP. A noter que la participation des industries Nestlé Waters et Crémo, qui représentent 1/3 des EH, fera l'objet d'un contrat de droit privé. En 2026, lors de la mise en route de la nouvelle STEP, EMB reprendra en son nom l'ensemble des réseaux intercommunaux selon leur valeur résiduelle. Les subventions cantonales pour le raccordement à la STEP régionale seront versées aux associations existantes (SIEMV pour nous).

La commission salue le sérieux du travail effectué par le COPIL, et est convaincue que l'EMB est la meilleure solution pour épurer les eaux de notre région.

Elle propose d'accepter ses nouveaux statuts équitables pour tous ses membres.

M. Francis CHENEVARD remercie la commission pour ce travail rébarbatif mais important. On peut lui faire confiance.

M. Jean-Philippe RAMUZ regrette que le CODIR ne comporte pas 2 membres de plus.

Le préavis est ensuite accepté à main levée, à l'unanimité.

8. Election du bureau du Conseil

M. Gérald CHARLET et M. Christian RAMUZ sont candidats à leur propre succession et sont acclamés par l'Assemblée. Ils restent respectivement Vice-Président et Président.

La secrétaire Mme Sylvie JUNG annonce sa démission à la fin de la législature (juin 2021).

Les scrutateurs Mme Anne CHENEVARD et M. Donato STASI sont sortants.

M. David REYMONDIN et M. Bernard LEVET deviennent scrutateurs.

M. Daniel DUBOIS et M. Vladimir SCHALLER sont acclamés comme suppléants.

9. Election de la Commission de Gestion

M. Christian HOENGER est sortant.

M. Laurent PORCHET devient président.

M. Jean CHENEVARD et Mme Laurence DESTRAZ sont respectivement 1^{er} et 2^{ème} membre.

M. Henri JUNG est acclamé comme suppléant.

10. Election d'un délégué à l'ASIJ

Mme Joanne NEUENSCHWANDER est acclamée pour remplacer Mme Maryline AUTHIER.

11. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil

M. Christophe BALISSAT remercie d'abord les habitants pour la solidarité dont ils font preuve pendant la crise du Covid.

Les travaux du collège de Carrouge ont commencé et avancent à peu près selon le planning. On doit encore choisir l'entreprise qui fera le bétonnage. On tente de remodeler le haut de la parcelle.

Le contrat de transport des enfants avec les Taxis Romontois va se terminer. Une demande d'offre globale de marché sera faite pendant l'été pour le transport et la planification.

La crise sanitaire a engendré une baisse du coût des transports mais aussi des frais de mise en place des mesures de sécurité.

M. Benjamin BORLAT aborde différents points :

- Le site WEB fonctionne bien et une page Facebook publique a vu le jour.
- Au refuge, un cabanon avec toilettes sèches sera mis en place fin août par des tigestes, solution simple et efficace. Ce modèle sera proposé à toutes les communes.
- L'éclairage public sera éteint le 12 août 2020 pour observer les étoiles filantes.
- On déplore encore le dépôt sauvage d'ordures ménagères dans le container dédié aux objets encombrants.
- L'assemblée générale du SDIS aura lieu demain soir (23 juin), celle de l'ORPC en septembre.
- La mise en œuvre de la culture du chanvre CBD est maintenant soumise à autorisation de la commune. Une demande doit être faite 90 jours avant les semis. La commune peut refuser avec justification et un recours est possible au tribunal administratif.

La demande est à refaire chaque année, avec des émoluments administratifs de 50 CHF
Cette directive communale est du ressort de l'exécutif, sans validation nécessaire par le Conseil communal.

M. Philippe BAUD nous annonce le décès du père de notre vigneron.

- Quelques petits travaux ont été effectués dans les appartements loués de Grandvaux.
- Il va faire le nécessaire pour que le nouveau pressoir soit opérationnel à l'automne.

M. Francis CHENEVARD remercie le Conseil pour l'acceptation du crédit de l'appartement de l'ancien collègue qui sera très beau.

De nouvelles fenêtres ont été installés à Moille-Baudin et au Chalet d'Orsoud.

L'installation d'un nouveau chauffage au Chalet d'Orsoud est envisagée pour 2021.

Il rassure ensuite notre nouvelle déléguée à l'ASIJ en lui assurant que les contacts avec les autres communes sont très intéressants, avec de bons échanges.

M. Daniel RUCH déplore la progression du bostryche mais les travaux d'entretien de la forêt se déroulent bien.

- Il remercie particulièrement la Société de Jeunesse pour son dévouement pendant la crise du Covid.
- Il annonce une augmentation de 10 cts du kilo pour les travaux de boucherie effectués à l'abattoir.
- Après un an d'activité comme employé communal à 80%, M. Daniel DUBOIS sera prochainement embauché définitivement. M. Pierre BERNHARD travaille toujours à 50% et M. Jean-Jacques RUCH continue toujours le service des eaux.
- Le bureau d'étude Geometrics travaille toujours sur le projet de travaux des routes avec subventions. On commencera par la route du Riau et l'adduction d'eau potable au Chalet d'Orsoud. Afin d'éviter le recours aux marchés publiques, et pouvoir travailler avec des entreprises locales, les travaux devront rester sous la barre des 700'000 CHF.
- Il remercie l'ensemble du personnel municipal ainsi que les membres du Conseil pour leurs remarques constructives.

M. Christian RAMUZ souligne le travail remarquable effectué par l'ensemble des commissions.

12. Communications des délégués aux associations intercommunales

Pour la SIEMV, M. David REYMONDIN explique que les charges d'entretien sont en augmentation en 2019 à cause des objets qui bloquent les pompes, comme les lingettes.

Pour l'AIEJ, M. Jean CHENEVARD nous annonce que les travaux ont enfin commencé pour réparer les fuites sur la conduite du Lac de Brêt.

13. Divers et propositions individuelles

M. Gilbert RAMUZ et Mme Catherine MEISTER-SCHWAGER demandent la distribution d'un tout-ménage et l'installation de poubelles supplémentaires afin de convaincre les propriétaires de chien à ramasser les crottes, celles-ci pouvant contenir des germes responsables de l'avortement des vaches. On sait que 80% des chiens sont porteurs sains de ces germes. Pas d'information sur les renards.

M. Benjamin BORLAT fera installer plus de poubelles et postera une information sur Facebook. M. Daniel RUCH propose aussi d'ajouter des panneaux d'information.

Mme Blanche SEEBERGER propose un règlement communal avec amendes.

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

Sur proposition de M. Francis CHENEVARD, le Conseil approuve l'idée d'avancer les séances du Conseil à 20h au lieu de 20h30.

M. Jean-Philippe RAMUZ souhaite des informations sur la mise à l'enquête du projet de Parc péri-urbain. M. Daniel RUCH explique qu'il est difficile de faire opposition.

Mme Maryline AUTHIER rappelle que le dimanche 28 juin, un culte sera célébré en plein air au refuge de Corcelles.

Notre hôte, M. Jean-François THUILLARD précise que le périmètre du Parc Péri-urbain est complètement redessiné et sera collé à la commune de Froideville qui a refusé de faire partie du projet. Une autre inquiétude subsiste aussi dans la région avec le projet de parc éolien, une opposition de la commune est en cours. L'association « Parque pas mon Jorat » a déjà fait opposition.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 22h10 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire